



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

affaires étrangères : sous-direction de l'état civil de Nantes

Question écrite n° 35540

Texte de la question

M. Marc Le Fur attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur les retards dans la délivrance des actes d'état civil des personnes nées à l'étranger. Pour la délivrance des actes d'état civil pour l'Algérie, les retards peuvent atteindre un an. Il lui demande les mesures qu'il compte prendre pour renforcer les services de l'état civil de son ministère à Nantes, pour que la délivrance des actes puisse se faire dans des délais raisonnables.

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 35540

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères (et européennes)

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 mars 2004, page 1709